



Communiqué de presse

02/02/2024

Signature de la convention Armées-collectivités

Mercredi 07 février 2024 à 17h

Salle Daum, Mairie de Bitche



Photo (gauche à droite) : Général Alexandre d'Andoque de Sériège, Gouverneur militaire de Metz - Laurent Touvet, Préfet de la Moselle - Benoît Kieffer, Maire de Bitche - Sébastien Lecornu, Ministre des Armées.

© Ministère des armées

Le 07 février 2024, à la mairie de Bitche, aura lieu la signature de la convention Armées-collectivité qui a été élaborée entre les partenaires concernés :

- L'Etat : préfecture de la Moselle, ministère des armées, 16^e bataillon de chasseurs à pied (BCP) ;
- Les collectivités : la commune de Bitche, la communauté de communes du pays de Bitche, le département de la Moselle, la région Grand Est.

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'INTENTION LE 20 AVRIL 2023

Dans un objectif commun de service public aux populations, en particulier la jeunesse, et de contribution à la résilience du pays, un engagement a été formalisé entre les forces armées et des collectivités territoriales. Bitche, reconnue comme [Ville de garnison](#) en raison de son histoire et son lien étroit avec l'armée, souhaite poursuivre cet engagement, actuellement mis en œuvre chaque année à travers des actions qui visent notamment à renforcer le lien Armées-Nation.

Ainsi, le 20 avril 2023, le maire de Bitche, Benoît Kieffer, s'est rendu au 1^{er} Régiment d'Infanterie de Sarrebourg, pour signer une lettre d'intention dans le cadre d'une visite en Moselle du ministre des Armées, Sébastien Lecornu. Cette lettre d'intention proposait aux collectivités locales et aux Armées de fonder une convention entre elles pour définir et formaliser leurs relations partenariales.

Les conventions doivent aborder les thématiques suivantes :

- Plan Famille II : améliorer l'accueil des familles des militaires dans le territoire ;
- Jeunesse : développer la Force Morale de la jeunesse ;
- Lien Armées-Nation : développement des dispositifs pour diffuser l'esprit de Défense dans la population avec l'augmentation des réserves, la mobilisation des correspondants de Défense, la mobilisation du monde combattant et de la Mémoire ;
- Transition écologique : développement des actions mutuelles pour favoriser la transition écologique.

ADOPTION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030, « PLAN FAMILLE II », LE 13 JUILLET 2023

Le 13 juillet 2023, a été adoptée la loi de programmation militaire 2024-2030 qui consacre un effort budgétaire inédit au profit de la défense de notre pays dans un contexte de bouleversement géopolitique préoccupant pour la paix des Nations et plus particulièrement pour la sécurité du continent européen.

Cette loi prévoit un deuxième plan famille voulu par Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, pour accompagner les obligations de ceux qui font le choix de servir notre pays par les armes au risque de leur vie et de leurs familles qui les accompagnent dans ce choix généreux et exigeant. Le Président de la République, chef des Armées, a lui-même souhaité impliquer les collectivités locales dans le but de prendre en compte les familles, ce que le "Plan Famille II" permettra en renforçant les moyens mais aussi les relations avec les maires, les présidents de départements et de régions.

ELABORATION DU PROJET DE CONVENTION A BITCHE

Localement, cette initiative ne peut se concrétiser qu'au travers d'une convention à décliner en étroite collaboration et concertation entre le 16^{ème} bataillon de chasseurs à pied et l'ensemble des collectivités et établissement public : ville de BITCHE, Communauté de communes du Pays de BITCHE, département de La Moselle et Région Grand Est.

Ainsi le projet de convention élaboré par l'ensemble des acteurs susvisés intègre les préoccupations légitimes du bataillon en termes d'optimisation du lien avec son territoire de rattachement, ceci dans les différents domaines de la vie courante des familles de militaires. Il souhaite s'inscrire dans une logique partenariale.

Le partenariat se propose d'optimiser l'accompagnement des militaires et de leur famille, de soutenir les projets ayant pour objet de développer un esprit civique et citoyen. À plus long terme, cette coopération est aussi appelée à renforcer l'engagement citoyen, à mieux connaître l'organisation et les enjeux de la défense nationale et à comprendre l'importance du devoir de mémoire. La convention prévoit à ces fins des actions de sensibilisation et de formation des jeunes et du corps enseignant.

Les collectivités territoriales sont notamment appelées à s'impliquer dans l'accueil des familles des militaires sur le territoire, chacune dans son champ de compétence respectif.

SIGNATURE DE LA CONVENTION ARMÉE-COLLECTIVITÉ LE 07 FEVRIER 2024

La signature de la convention armée-collectivités aura lieu en salle Daum à la mairie de Bitche, le mercredi 7 février 2024 à 17h. Elle se fera en présence des représentants des différentes parties à la convention :

- Le préfet de Moselle, Laurent Touvet ;
- Le général de corps d'armée, officier général de la zone de défense Est Gouverneur de Metz, Yann Gravêthe ;
- Le commandant du 16^e bataillon de chasseurs à pied, le colonel Benoît Chrissent ;
- Le président de la communauté de communes du pays de Bitche, David Suck ;
- Le maire de Bitche, Benoît Kieffer ;
- Le président du conseil régional du Grand Est ou son représentant ;
- Le président du conseil départemental de la Moselle ou son représentant.



CONTACT PRESSE

Amandine Rat
Responsable du service communication
a.rat@ville-bitche.fr
+33.7.56.38.95.07

